

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MAINE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIE A. DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... à fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

5 Juin — La chambre des communes d'Angleterre repousse de nouveau le projet de tunnel sous la Manche.

— Double explosion de dynamite au couvent de la grande Chartreuse (Isère).

6 Juin — M. Dumay interpelle le gouvernement sur la libération du duc d'Orléans. Le gouvernement demande et obtient l'ordre du jour pur et simple.

— Nouvelles grèves dans le bassin de la Loire.

— Des orages d'une extrême violence, causent au Canada des dégâts immenses.

7 Juin — Interpellation de monsieur Ernest Roche sur la nomination de l'amiral Duperré au commandement de l'escadre de la Méditerranée. L'ordre du jour pur et simple est demandé et obtenu par le gouvernement.

— La fête des fleurs, au bois de Boulogne, obtient le succès accoutumé.

8 Juin — M. Constans prononce à Périgueux un discours pacificateur et conciliant.

— M. Fallières, ministre de la justice est élu sénateur dans le Lot-et-Garonne.

— Assassinat à Bordeaux, d'une fille soumise âgée de 28 ans, par un garçon pâtissier, âgé seulement de 16 ans et demi.

9 Juin — La chambre vote des droits protecteurs sur le maïs et le riz.

— M. Ritcher, député de l'opposition progressiste au Reichstag, interpelle le chancelier de Caprivi sur la question des passe-ports à la frontière d'Alsace-Lorraine. La réponse du chancelier fait prévoir que cette mesure n'est pas près d'être rapportée.

— Le prince royal d'Italie voyage en Allemagne, où les fêtes officielles ne lui sont pas épargnées.

— Un ouvrier de l'usine Dolfus, à Mulhouse, assassine sa maîtresse.

— Un garçon boucher, âgé de 30 ans assassine son cordonnier, âgé de 35 ans, pour lui avoir mal réparé sa chaussure.

10 Juin — Interpellation de M. Pichon, sur la conversion de la Dette égyptienne. M. Ribot, ministre des affaires étrangères fournit des explications qui satisfont la chambre et des-

quelles il résulte que le gouvernement anglais a reconu lui-même, à propos de cette conversion, le principe de l'évacuation. Elle aura lieu dès que l'Égypte aura convenablement réorganisé ses forces militaires.

— L'Algérie est de nouveau ravagée par les sauterelles et les moyens employés jusqu'à ce jour pour les détruire sont absolument impuissants.

— Un enfant de 13 ans sauve la vie, à Suresnes, à un bambin de 6 ans, tombé dans la Seine, à la suite d'une blessure faite par un de ses camarades à l'aide d'une pierre.

— Évasion à Chartres de deux condamnés aux travaux forcés.

— Duel mortel entre MM. Jean Marcel et Paul Duval. Ce dernier, qui est originaire de Montpellier, est tué par son adversaire.

— Un dompteur de la ménagerie Pezon est terrassé par un ours, à la fête de Saint-Denis.

11 Juin — Un orage épouvantable éclate à Châtillon-sur-Seine, cause des dommages considérables et blesse plusieurs personnes.

— Un cordonnier de Toulouse, âgé de 39 ans, tue sa femme, à la suite d'une discussion.

12 Juin — L'affaire Borrás, qui depuis quelque temps a vivement ému l'opinion publique, donne lieu à une interpellation à la chambre, qui décide que la discussion aura lieu le 26 juin.

— Première réunion à la mairie du VI^e arrondissement de Paris de la ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Voici sur le drame d'Orléans dont

nous avons parlé, quelques renseignements complémentaires publiés par le *Journal du Loiret* :

Au n° 13 de la rue du Petit-Puits, à Orléans, habitent une femme Lamare âgée de 65 ans, entièrement paralysée et sa fille Marie, âgée de 21 ans, cigarière à la manufacture de tabac. Lemaire neveu et cousin des femmes Lamare, leur rendait des visites journalières, soignait la malade, faisait le ménage et promenait la cousine; il amenait des camarades et, aux dires des voisins, Marie fréquentait les bals et rentrait souvent à l'aube naissant

Lemaire qui avait été puni de 8 jours de prison pour infraction à la discipline, prit son revolver d'ordonnance et, à l'insu de ses chets, sortit de la caserne pour aller chez la femme Lamare où il resta toute la journée. Le soir vers dix heures, alors que les jeunes gens soupaient l'un près de l'autre, Lemaire saisit son revolver, tira une balle dans l'angle droit de la chambre puis fit feu sur sa cousine qu'il atteignit au poumon droit, et après avoir écrit au crayon, sur un morceau de papier, les mots : « je meurs pour l'amour, » il tourna son arme sur lui-même et le projectile lui traversa le cœur.

Ce drame avait eu pour témoin la pauvre paralytique dont le désespoir était navrant.

MONTYON

On nous écrit de Monthyon :

Un bien triste accident s'est produit Jeudi soir, vers 7 heures dans notre commune : Une fillette âgée de six ans jouant avec ses compagnes, devant la maison de ses parents, fut tout-à-coup arrêtée dans sa course comme prise d'une strangulation subite. Les soins les

plus empressés lui furent aussitôt donnés; mais malgré tous les efforts des parents et des voisins, l'enfant expira après une demi-heure d'horribles souffrances. On croit que cette pauvre petite avait dans la bouche, comme cela arrive trop souvent aux enfants, une groseille ou un haricot, qu'elle aura avalé, par mégarde, en courant; c'est, du reste, l'avis du médecin, qui n'a pu que constater le décès.

CLAYE-SOUILLY

On lit dans le *Publicateur* :

Le 4 juin, à six heures du matin, un cheval attelé d'un grand tombereau s'échappait de la ferme des Omnibus et descendait rapidement la grande rue de Claye. L'animal avait déjà parcouru plus de 300 mètres, lorsque le sieur Chauffour, charretier chez M. Japuis, manufacturier à Claye, se porta à sa rencontre et l'ayant pu saisir par la bride parvint à s'en rendre maître. Nos félicitations au brave charretier pour le courage qu'il a montré et grâce auquel certainement de graves accidents ont été évités.

MESSY

Il y a quelques jours, plusieurs individus nomades, se présentaient chez madame veuve Brémard, aubergiste, pour y coucher et insistaient grossièrement afin de rester, malgré le refus de l'aubergiste, qui fut obligée de réclamer l'aide du garde-champêtre.

L'agent de l'autorité crut prudent d'inviter quelques jeunes gens à lui prêter main-forte et d'aller réclamer le secours de la gendarmerie de Claye. Pendant ce temps, les jeunes gens furent aux prises avec les bohémiens qui les accablèrent d'injures et de menaces. Tout à coup, l'un d'eux, Georges Patin, cultivateur à Messy, reçut

en pleine poitrine, un coup de couteau que l'un des drôles venait de lui porter sournoisement.

Les gendarmes ont pu arrêter un homme et une femme appartenant à la bande, mais ils n'ont pu s'emparer de l'auteur de ce lâche attentat, qui avait pris la fuite.

ETAT CIVIL

DE
DAMMARTIN

NAISSANCES

Du 31 Mai — Marguerite-Francine-Rose fille de Eugène-Victor Berthault et de Rosine-Louise Francard, son épouse.

Du 1 Juin — Angèle-Ernestine, fille de Julie-Adeline Doulet, célibataire.

Du 4 Juin — Emile-Alexandre, fils de Louis Dantan et de Geneviève Adèle Latte.

DÉCÈS

Du 2 Juin — Adélaïde-Joséphine Lauvand, femme Chatelain, 58 ans.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DAMMARTIN

L'affaire Roche de Noéfout Saint-Pathus pour usurpation de terre sur les chemins communaux de Saint-Pathus est remise à six mois pour attendre le résultat d'un jugement civil actuellement en appel à Meaux.

MOREAU Henri, maréchal-ferrant à Pomeuse, ivresse, défaut, cinq francs d'amende et frais.

VANSNICK Léopold, 33 ans, manouvrier à Saint-Soupplets, ivresse, 4 francs d'amende et frais.

DANTAN Alexandre, 34 ans, manouvrier à Dammartin, ivresse, 4 francs d'amende et frais.

Mlle VANELSTAND Eugénie, vingt-quatre ans, marchande de vins à Dammartin, pour avoir donné à boire



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



0 000000 085663

à un homme ivre, 5 fr. d'amende et frais.

COXNUTX Armand, 40 ans, débitant à Saint-Soupplets, contravention à la police sur la fermeture des établissements publics, 2 fr. d'amende et frais.

GÉNY Charles, 42 ans, manouvrier à Dammartin, chien dont le collier ne portait pas le nom du propriétaire, un franc d'amende et frais.

COLLOT Théodore, vingt-cinq ans, Saint-Soupplets, passage sur champs d'autrui, acquitté.

VAN OUDENHOUW, Joseph, vlugt-et-un ans, roulage, 1 fr. d'amende et frais. Paul PROFFIT civilement responsable.

La grande attraction de cette audience a été pour un petit drame en plein vent qui s'est déroulé il y a quelques jours sur la route de Dammartin à Ver, entre les sieurs Couturier, boulanger à Dammartin et Achille Sacy, païlleur au même lieu. Le sieur Bouvier, chaudronnier, qui a reçu les coups (il y a des gens vraiment prédestinés) s'était porté partie civile et réclamait 400 fr. de dommages et intérêts. Voici le fait :

Il y a quelques jours, M. Couturier se trouvait sur la route d'Otthis, dans sa voiture, en compagnie du sieur Bouvier, lorsqu'ils furent arrêtés dans leur course par la voiture du sieur Sacy qui occupait le milieu de la voie. — M. Sacy n'était pas à sa voiture. — M. Couturier pour se faire passage donna un coup de fouet au cheval qui tourna vers la droite et laissa le chemin libre à la voiture du boulanger.

Le conducteur étant enfin arrivé près de son cheval et voyant, que contre les usages reconnus, sa voiture avait cessé d'occuper le milieu du chemin, commença par invectiver le sieur Couturier, qui, pour ne pas être en

reste à l'égard de son interlocuteur lui répondit des paroles non moins vives; si bien, que pour user d'arguments plus probants, — on vint aux coups. Le sieur Couturier prétend que c'est Sacy qui a commencé; le sieur Sacy, affirme qu'au contraire c'est Couturier; ce qui n'est pas douteux, au dire du témoin Bouvier, c'est que c'est lui qui a reçu les coups, ainsi qu'il le prouve du reste, par un certificat du médecin constatant qu'il a dû cesser son travail pendant plusieurs jours.

M. le Juge de Paix, pour donner à chacun des intéressés la part de justice qu'il réclame, condamne le sieur Couturier à 2 fr. d'amende pour injures, à 3 jours de travail pour rixe et à un tiers des frais; le sieur Sacy se voit condamné à 6 fr. d'amende pour contravention à la police du roulage, à trois jours de travail pour rixe aux deux tiers des frais et à 20 fr. de dommages-intérêts envers le sieur Bouvier.

FAITS DIVERS

UN PHÉNOMÈNE PHYSIOLOGIQUE

On mande de New-York qu'une jeune mariée américaine, qui était venue visiter l'Exposition de Paris, a mis récemment au monde un enfant du sexe masculin, sur la poitrine duquel se trouve indélébilement tracée la reproduction de la tour Eiffel.

Cette nouvelle venant d'Amérique, le pays du puffisme et du « fun », un de nos confrères a demandé à l'un des plus savants physiologistes si l'on pouvait y ajouter foi, et voici exactement ce qu'il a répondu :

Des faits de ce genre ont été observés depuis fort longtemps ou, pour

parler exactement, auraient été observés

Ils sont à l'heure actuelle l'objet d'une enquête scientifique internationale.

C'est égal, M. Eiffel ne s'attendait certainement pas à celle-là !

TROP DE ZÈLE

L'industriel Elbeuvien raconte l'histoire suivante qui se serait passée, samedi dernier, au Palais de Justice de Louviers :

Un cultivateur, nommé F..., qui venait de gagner son procès, se présenta chez monsieur X..., son avoué, pour reprendre le dossier de l'affaire. Tandis que l'avoué cherche parmi les pièces de procédure déposées sur une étagère, le client croit entendre une souris qui ronge des papiers posés sur une table voisine. Vouant tuer l'animal rongeur, F... s'arme de son sabot et frappe de toute sa force sur l'endroit où il a entendu du bruit. Ce bruit cesse, la bête est morte; le cultivateur écarte les paperasses pour saisir sa victime, et, au lieu d'une souris, il trouve une montre aplatie et brisée. Stupéfaction du client; colère de l'avoué qui en réfère à la justice.

POSTES et MESSAGERIES

DE DAMMARTIN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Les Postes sont de création fort ancienne. Sous la domination romaine, elles consistaient en des dépôts de chevaux établis de distance en distance et réservés aux courriers préposés aux services publics. Après la chute de l'empire romain, les Postes continuèrent de fonctionner pendant un certain temps, mais elles furent abandonnées peu à peu et cessèrent enfin complète-

ment malgré les efforts que fit, dans la suite, Charlemagne pour les rétablir.

On doit à Louis XI, une ordonnance du 19 juin 1464 par laquelle il établit sur tous les grands chemins du royaume de quatre lieues en quatre lieues, des dépôts de chevaux de petite taille et pourvus de harnais légers, afin de faire sans trop de peine les courses nécessaires. Les courriers préposés à ce service étaient placés sous les ordres d'un conseiller, *grand maître des coureurs de France*.

A la fin du XVI^e siècle, les Postes étaient encore telles que sous le règne de Louis XI, exclusivement réservées aux services publics.

Dès le commencement du siècle suivant, pendant la minorité de Louis XIII, les courriers du roi furent autorisés à se charger des lettres des particuliers. M. d'Alméras qui était à cette époque *contrôleur général des Postes*, organisa un service de courriers qui partaient à des heures déterminées et transportaient les lettres dans toutes les parties de la France, moyennant une certaine rétribution. En 1627, une ordonnance régla les taxes, qui, jusque là étaient fixées par les *directeurs des Postes*.

L'Université avait fondé antérieurement un service de messagerie destiné au transport des paquets et des lettres des particuliers; la réorganisation des postes royales leur porta un coup fatal. En 1672, les messageries de l'Université furent supprimées et les Postes eurent à subir une nouvelle réorganisation; Louvois qui en était surintendant, publia en 1673 un tarif qui régla la taxe des lettres d'après les distances parcourues. En même temps, les charges de courriers et de maîtres des Postes qui avaient été érigées en titre d'office et étaient

devenus héréditaires furent supprimés; la nomination directe appartient au surintendant.

Les Postes et les Messageries furent tantôt affermées, tantôt mise en régie et administrées pour le compte de l'Etat. A Dammartin, elles furent généralement affermées avec le consentement du comte, qui exerçait certains droits sur ces divers services publics.

(à Suivre) E. L.

LES RUES DE DAMMARTIN

(Suite et fin)

RUELLE NOTRE-DAME. — Cette ruelle commence à la place du Bourg et passe entre l'église Notre-Dame et la gendarmerie.

RUE DE L'EAU-BONNE — Cette ancienne rue n'est plus actuellement qu'un petit chemin conduisant aux champs et à la fontaine dite de l'Eau-Bonne, sise à l'extrémité nord-ouest de la ville.

Un acte de l'année 1673 nous apprend qu'à cette époque, la rue de l'Eau-Bonne contenait quelques maisons dans le voisinage de l'enclos de la maladrerie de Saint-Lazare.

Nous avons cité la plupart des places publiques de la ville, qui sont : la *Place du Bourg* sur laquelle se trouve l'Eglise Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu et la Gendarmerie; la place *Sainte-Anne*, qui forme le carrefour de la Grande Rue, de la rue du Chemin de Fer et de celle de Notre-Dame; la *place de l'Hôtel de Ville*, la place de la *Demi-Lune*, à l'entrée est de la ville; la *place Lavallée*, située sur les promenades du Château, à la jonction des allées donnant sur la place de la Demi-Lune.

Une chartre de l'an 1251 nous apprend que A. de Malassis et Marie, sa femme,

donnèrent à l'église Saint-Martin de Dammartin et à l'église Saint-Jean du même lieu, une maison sise à Dammartin, au lieudit la « *Vieille Place* » et une autre en la « *Rue de Paris*. »

Il y avait autrefois à Dammartin, le *Faubourg de Coigny*, cité dans les titres des XIII^e et XIV^e et XV^e siècles; le *Faubourg de Paris*, situé hors la porte de Paris (1614) et le faubourg de la rue du Gué des-Aulnois, situé « proche le rempart du gue et hors la porte de ladite rue » (1660, 1673)

Pendant la Révolution, les Dammartinois éprouvèrent aussi, comme bien d'autres, le besoin de changer les noms de rues qui rappelaient quelques souvenirs religieux; c'est ainsi que le 22 Ventose de l'an deux de la République française, une et indivisible, (23 Mars 1794) sur la pétition de la Société populaire de Dammartin, présentée à la municipalité par les citoyens Bizet et Moreau, commissaires nommés à cet effet, il fut arrêté qu'afin de faire disparaître les noms des rues et des places « qui rappelaient quelques signes de l'esclavage ou de superstition, » la ruelle Saint-Jean s'appellerait *ruelle de la Raison*; la place Sainte-Anne, *carrefour de l'arbre de la Liberté*; la rue Notre Dame, *rue de la Réunion*, et le carrefour Saint-Leu, *carrefour de l'Égalité*.

Il fut en outre arrêté qu'on ferait disparaître toutes les enseignes « représentant des signes d'esclavage et de superstition » et qu'à cet effet, les aubergistes « seraient requis d'y mettre tous autres signes dignes d'un peuple régénéré. »

Ces décisions, soigneusement consignées sur le registre des délibérations ne paraissent pas avoir été jamais mises en exécution. E. LEMARIÉ

NOTICE HISTORIQUE

Famille de Saint-Maard, Saint-Mard, Saint-Mars & Saint-Marc.

(HOLLANDE ET ÎLE DE FRANCE)

Jean de Saint-Méard vivait en 1320. — A cette date, il est mentionné avec Jean du Hangard, prévôt de Saint-Riquier (Somme), Jean Pilard et Jean l'Eschopier, dans un mandement du parlement à Mathieu Boivin et à Estienne Le Monnier bourgeois d'Amiens, d'envoyer à la cour l'enquête commencée par sen Léonard Le Sec et terminée par eux, d'après l'ordre de la cour, au sujet des articles civils et criminels proposés contre Robert de Villeneuve jadis bailli d'Amiens.

Acte du parlement de Paris, par M. Boularic archiviste aux archives de l'Empire T. 2. Criminel III. fol. 112. V^o. (Jean de Saint-Méard 5941, p. 302 Philippe le Long 1320.)

Monseigneur Pierre I de Saint-Marts chevalier, époux de Madame Rose de Caours, mourut après 1333, et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint Martin de Champeaux (Seine-Marne), qui servit de lieu de sepulture à plusieurs membres de la famille.

Une dalle de la plus grande richesse et de dimensions peu ordinaires, atteste encore par son inscription gothique du XIV^e siècle, que *Madame Rose de Caours fame monseigneur Pierre de S. Marts, chevalier trépassa l'an M. CCC. et XXXIII, la veille de la Pentbecoste.*

L'encadrement, dit M. de Guilhermy se compose de trois arcades en ogive trilobée, dont les archivoltes s'appuient sur des consoles à feuillage. Les arcades ont chacune leur fenêtre à jour, leur pignon fleuronné, leurs aiguilles, leurs contreforts. Dans le pignon de droite

et de gauche, deux anges recueillent les âmes des défunts. Dans la fenêtre qui surmonte l'arcade centrale, Abraham reçoit une des âmes dans son sein.

(à Suivre) S. M.

RENSEIGNEMENTS UTILES

DESTRUCTION DES VERS BLANCS

Le bulletin de la *Société d'horticulture d'Arbois* donne un moyen efficace de se débarrasser des vers blancs.

M. Cagnaire, de Bergerac, a constaté qu'en enfouissant 8 à 10 grammes de sulfure de carbone par mètre carré, on parvient à se débarrasser non seulement des vers blancs, mais encore des taupes et des courtilières.

Il faut être prudent quant à la quantité de sulfure employée: une dose plus élevée serait nuisible à la végétation.



Au musée ethnographique :

Monsieur montre à madame deux superbes vases rouges, qui sont exposés comme un spécimen de l'art rétrospectif des Indiens.

— Est-ce que ce sont là, les fameux « pots rouges » dont on a tant parlé pendant l'Exposition ?

* *

Les trahisons de la typographie.

Extraits d'un journal de Paris, à l'article nécrologie :

On annonce la mort d'un avocat, M^e X... qui a longtemps « brailé » au barreau de notre ville.

* *

Un jour d'émeute, un gavroche, à la burialiste d'un water closet :

— Fermez votre boutique on va piller !

GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'Exposition Universelle ont pu apprécier les admirables machines à fabriquer la Glace.

Après bien des recherches, je suis parvenu à réduire ces modèles afin de les mettre à la portée de toutes les bourses, appareils qui produisent des résultats identiques et que la glace en blocs très durs ne revient pas à plus de 5 centimes le kilog.

Prix des Appareils

N° 1	produisant 500 gr. de glace	20 fr
2	— 2 kil.	30 »
3	— 5 —	50 »
4	— 10 —	100 »
5	— 25 —	200 »

Produit spécial d'une durée illimitée
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un mandat-poste adressé à

POUJOLAT, 33 rue d'Avron (Paris)

A LOUER LOGEMENT
avec Jardin, à
Saint-Mard, place de l'Église.

S'adresser au bureau du Journal.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles,
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de BON MARCHÉ.

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

Librairie R. LEMARIE, A Dammartin

Notice sur POMFONNE-LES-LAGNY, par
l'abbé Richard.

1 vol. in-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des
lapins, par Valudon et Zureher.

1 vol. in-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, conte-
nant toutes les notions de droit et tous
les modèles d'actes dont on a besoin
pour gérer ses affaires, par Durand de
Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES,
DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE
MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

A

DAMMARTIN, (S-&-M).

Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées

Parquets chêne et sapin,

Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux

en grès et autres etc.

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES

SONT VENDUS A TRES BON MARCHÉ

